LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉPARGNE DE L'AMF

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

SOMMAIRE : Les frais des placements financiers p. 2-3 Chiffres clés p. 4

N° 37 MARS 2020

ÉDITO

Des frais moins élevés, mais une nécessité de transparence accrue

Depuis plusieurs années, dans le cadre de son Observatoire de l'épargne, l'AMF a observé une baisse des frais des placements financiers, aussi bien pour les investissements directs en actions que pour les investissements au travers des placements collectifs.

Concernant les frais des fonds d'investissement, cette diminution est régulière depuis plusieurs années et a encore été relativement importante pour l'année 2018.

Ainsi par exemple, pour les fonds d'actions françaises, les frais courants moyens sont passés de 1,9 % à 1,8 % entre 2017 et 2018 (lire notre dossier en page 3).

Pour autant, l'enjeu de la compréhension des frais par les épargnants reste entier car l'impact des frais sur le rendement de l'épargne investie demeure largement sous-estimé.

Avec ses visites mystère, l'AMF dresse régulièrement le constat des difficultés des conseillers à présenter les frais de manière complète et transparente.

La réglementation européenne s'est renforcée depuis 2018 : elle exige que les investisseurs soient informés des frais des placements proposés avant d'y souscrire et vise à leur donner les moyens d'évaluer dans la durée cet impact des frais.

Disposer de l'information sur les frais ne suffit cependant pas. Cette information est-elle lisible ? Est-elle comprise ? Nous reviendrons prochainement sur ces questions.

L'AMF considère qu'il est urgent de consolider les points de repère des épargnants. Elle poursuivra en 2020 leur sensibilisation aux bons réflexes d'investissement, notamment en les incitant à intégrer, avant toute prise de décision, une analyse des frais pratiqués. ■

FOCUS

Les frais des fonds d'épargne salariale

Les frais des fonds d'épargne salariale sont inférieurs à ceux des fonds équivalents proposés au grand public.

Les salariés disposant d'une épargne salariale au sein de leur entreprise ont accès à des supports d'investissement spécifiques, les fonds d'épargne salariale (FES).

L'AMF a publié le 11 décembre 2019 une étude sur les frais de ces FES, comparés notamment à ceux des fonds équivalents dédiés à la clientèle de détail[1].

Comparaison des frais des fonds d'épargne salariale à ceux des fonds ouverts au public

Le total des frais sur encours (TFE) des FES, qui représente l'ensemble des frais payés par l'employeur et le salarié, est, en moyenne, inférieur de 0,66 point de pourcentage au TFE des fonds d'actions destinés aux particuliers. Pour les fonds diversifiés, cet écart s'élève à 0,60 point de pourcentage.

Ces résultats sont relativement constants sur la période étudiée (2008-2017). ■

Tableau : les différences de frais entre les fonds d'épargne salariale et les fonds ouverts au public, selon la catégorie des fonds

	Différences de frais, en %
Fonds d'actions	- 0,66
Fonds d'obligations	- 0,39
Fonds monétaires	- 0,21
Fonds diversifiés	- 0,60

Source : SIX, calculs AMF

Lecture : pour les fonds d'actions, les frais des fonds d'épargne salariale sont inférieurs de 0,66 point de pourcentage aux frais des fonds ouverts au public.

Pour en savoir plus sur l'épargne salariale

Le site www.epargnesalariale-france.fr offre aux salariés et aux chefs d'entreprise une information complète, neutre et pédagogique sur l'épargne salariale.

Cette information a été mise à jour des nouveautés de la loi Pacte.

[1] *Pour en savoir plus, l'étude Frais et performance des fonds d'épargne salariale », publiée en décembre 2019, est disponible sur le site de l'AMF à la rubrique Publications / Rapports, études et analyse*

Les frais des placements financiers

L'Observatoire de l'épargne de l'AMF suit depuis 2011 l'évolution des frais appliqués aux placements directs en actions ou via les placements collectifs.

Les frais des investissements directs en actions

Les frais des ordres d'achat ou de vente d'actions et les droits de garde varient beaucoup d'un acteur à l'autre et selon le canal choisi (internet, téléphonie, agence).

Nous nous intéressons ici au canal internet, le plus couramment utilisé pour la passation d'ordres de bourse.

Stabilité des frais de courtage dans les banques

Les frais appliqués aux ordres d'achat et de vente d'actions passés en ligne sur Euronext dans les grands réseaux bancaires sont restés stables entre 2018 et 2019.

Au 1er août 2019, le coût total moyen d'un ordre internet de 5 000 euros sur Euronext Paris était de 0,54 % (soit 27,10 euros).

D'une banque à l'autre, les tarifs vont du simple au triple : pour un ordre de 5 000 euros sur Euronext Paris, le coût variait de 0,30 % à 0,75 % du montant de l'ordre (de 15,00 à 37,50 euros).

Tableau 1 : Frais de courtage moyens sur internet, auprès des banques

		Frais moyens	
Ordre internet sur Euronext Paris	Ordre de 1 000 €	8,0 €	0,80 %
	Ordre de 5 000 €	27,1 €	0,54 %
	Ordre de 10 000 €	50,6 €	0,51 %
Ordre internet en Bourse de New York (NYSE) : 5 000 €		49,3 €	0,99 %

Source : AMF. Frais d'achat et de vente d'actions cotées sur Euronext Paris. Calculs effectués sur la base des tarifs de 9 enseignes bancaires en vigueur au 01/08/2019

Légère hausse des droits de garde en 2019

Les droits de garde rémunèrent la conservation des titres et les opérations administratives effectuées par l'établissement pour le compte des titulaires.

Pour un portefeuille d'un montant total de 10 000 euros répartis sur 10 lignes, au 1er août 2019, les droits de garde annuels moyens étaient de 0,66 % du montant total investi, soient 65,60 euros (0,65 % en 2018).

D'une banque à l'autre, pour un portefeuille de 10 000 euros répartis sur 10 lignes, les droits de garde observés allaient de 0,30 % à 0,96 % du montant du portefeuille.

Tableau 2 : Droits de garde moyens dans les banques

		Frais moyens	
Portefeuille de 10 000 €	5 lignes	47,7 €	0,48 %
	10 lignes	65,6 €	0,66 %
Portefeuille de 60 000 €	5 lignes	142,4 €	0,24 %
	10 lignes	160,3 €	0,27 %

Source : AMF, pour un portefeuille d'actions cotées sur Euronext Paris. Tarifs de 9 enseignes bancaires en vigueur au 01/08/2019

Les frais des intermédiaires en ligne stables à un bas niveau

Les frais des ordres passés via les sites des intermédiaires spécialisés demeurent bas.

Pour un ordre d'achat ou de vente de 5 000 euros d'actions sur Euronext Paris, le montant moyen des frais est de 8,3 euros, soit 0,17 % du montant de l'ordre en moyenne. D'un intermédiaire à l'autre, ce coût varie de 0,09 % à 0,33 %.

Tableau 3 : Frais de courtage moyens, sur internet, auprès des spécialistes en ligne

		Frais moyens	
Ordre internet sur Euronext Paris	1 000 €	3,1 €	0,31 %
	5 000 €	8,3 €	0,17 %
	10 000 €	15,4 €	0,15 %
Ordre internet, Bourse de New York (NYSE) : 5 000 €		13,7 €	0,27 %
Ordre internet, Bourse de Francfort : 5 000 €		20,8 €	0,42 %

Source : AMF. Frais d'achat et de vente d'actions cotées sur Euronext Paris. Calculs effectués sur la base de 7 enseignes en vigueur au 01/08/2019

Ces intermédiaires en ligne ne prévoient aucuns droits de garde.

Simulation : quel impact des frais ?

Sur la base des coûts moyens constatés au 1er août 2019 auprès des banques de réseau, les frais de bourse totaux pour un investisseur passant 12 ordres par an de 5 000 euros via internet, et détenant un portefeuille de 60 000 euros réparti sur 10 lignes, représentent 0,81 % du montant de son portefeuille (486 euros), un montant stable depuis 8 ans.

Auprès des spécialistes de l'investissement en ligne, le coût total moyen représente 0,17 % du montant du même portefeuille (100 euros). Ce coût est inférieur de 25 % à ce qu'il était il y a 8 ans. ■

Les frais des placements collectifs

L'investisseur en OPC (organisme de placement collectif) acquitte, outre les éventuels droits d'entrée, des frais courants annuels de fonctionnement et de gestion. Ces frais diffèrent d'une catégorie de fonds à l'autre et d'un fonds à l'autre.

Nouvelles baisses des frais en 2018

En 2018, les frais courants de l'ensemble des OPC français ouverts au public se sont globalement élevés à 1,3 %, en baisse par rapport à 2017 (1,4 %)[1].

Les 2 425 fonds d'actions, toutes catégories confondues, ont affiché pour 2018 des frais courants moyens de 1,58 % (1,66 % en 2017, 1,70 % en 2016, 1,74 % en 2015).

Les frais moyens des 876 fonds diversifiés recensés se sont établis à 1,60 % en 2018 (1,71 % en 2018, 1,80 % en 2016, 1,85 % en 2015).

Tableau 4 : Les frais courants en 2017 et 2018 pour une sélection de catégories d'OPC

Catégories Six Financial Information	Moyenne de frais (%)	
	2017	2018
Actions Amérique	1,40	1,29
Actions Asie / Pacifique	1,51	1,56
Actions Europe	1,67	1,55
Actions internationales	1,87	1,74
Actions thèmes et secteurs	1,58	1,59
Diversifiés zone euro	1,40	1,39
Diversifiés Europe	1,56	1,39
Diversifiés internationaux	1,84	1,71
Fonds à horizon	1,44	1,24
Obligations convertibles en euros	1,08	1,06
Obligations convertibles Europe	1,13	0,99
Obligations convertibles internationales	1,41	1,34
Obligations en euros	0,64	0,58
Obligations haut rendement	0,95	0,89
Obligations internationales	0,99	0,92
OPC garantie partielle	1,25	1,22
OPC garantie totale	1,19	1,23
Performance absolue – multi stratégie	1,26	1,15
Performance absolue – stratégies directionnelles	1,94	1,77
Trésorerie en euros	0,13	0,13

Source : Six Financial Information, décembre 2019

[1] Source : Six Financial Information, agence de mesure et d'analyse des fonds, effectue un suivi des frais des fonds français ouverts au public (environ 6 000 fonds). Les moyennes sont calculées sans pondération par la taille des fonds. Fin 2019, la grande majorité des fonds ont publié les frais des fonds pour l'année 2018.

Gestion passive et gestion active

En 2018, les 105 ETF d'actions recensés ont affiché des frais moyens égaux à 0,38 %.

Parallèlement, les 76 fonds d'actions classés « indiciels » ont affiché des frais moyens de 0,99 %.

Les TFE des fonds gérés activement en baisse

Le niveau moyen des frais annuels totaux (TFE) des fonds d'actions, hors fonds « indiciels » et ETF, s'est établi à 1,68 %, en baisse par rapport à 2017 (1,90 %). Les frais moyens pour 2018 étaient de 2,02 % pour les 402 fonds d'actions européennes (2,27 % en 2017) et 1,92 % pour les 182 fonds d'actions françaises (2,16 %). ■

Baisse marquée depuis 2010 pour les fonds d'actions et diversifiés

Entre 2010 et 2018, les frais courants ont diminué pour les principales catégories de fonds. Cette baisse s'est accélérée ces deux dernières années.

Sur 8 ans, ils ont diminué de 2,3 % à 1,8 % pour les fonds d'actions françaises. Dans la catégorie des fonds diversifiés, les frais courants moyens sont passés de 2,3 % à 1,6 %.

Graphique 2 : Evolution des frais courants moyens des OPC français de 2010 à 2018, en %

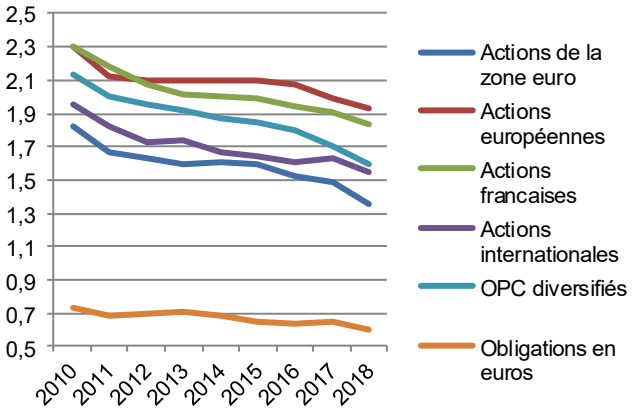

Source : Six Financial Information, décembre 2019

Les commissions de surperformance

Les frais courants ne prennent pas en compte les commissions de surperformance.

En 2018, année de baisse des marchés d'actions, celles-ci ont été égales à 0,05 % en moyenne pour les fonds d'actions françaises (contre 0,24 % en 2017).

Elles ont par ailleurs représenté 0,16 point de taux pour les fonds d'obligations internationales.

En 2018, le total de frais sur encours (TFE), additionnant frais courants et commissions de surperformance, s'est établi en moyenne à 1,88 % pour les fonds d'actions françaises (2,10 % pour 2017) et à 1,96 % pour les fonds d'actions des pays de l'Union européenne (2,14 %). ■

CHIFFRES CLÉS

En 2019, les épargnants ont continué de privilégier les placements garantis

Les chiffres confirment année après année la forte préférence des Français pour les placements garantis et liquides. En 2019, ils ont épargné environ 50 milliards d'euros en dépôts à vue et 40 milliards en livrets d'épargne.

Parallèlement, la collecte en assurance vie et épargne retraite en euros est estimée à environ 44 milliards (calculs AMF).

Les placements en actifs risqués (actions, obligations…) affichaient un flux négatif à la fin du 3ème trimestre 2019, à l'exception des placements en unités de comptes dans le cadre de l'assurance vie (et hors actions non cotées).

Source : Banque de France, Placements et patrimoine des ménages aux 3e et 4e trimestres 2019, février 2020

Assurance vie : hausse de la collecte en 2019

En 2019, les versements en assurance vie se sont établis à 145 milliards d'euros (140 milliards en 2018). Les versements sur les unités de compte (UC) ont représenté 40 milliards (27 % des versements).

La collecte nette (les versements moins les rachats) s'est établie à 26 milliards (21,5 milliards en 2018), dont 20 milliards en UC.

L'encours total de l'assurance vie s'élevait à 1 788 milliards d'euros à fin 2019, en hausse de 6 % sur un an. La part des UC est de 22 %. Cette part augmente progressivement : elle était de 18 % en 2015.

Source : Fédération française de l'assurance, février 2020

Assurance vie : les unités de compte fortement investies en actions

Selon une étude récente de la Banque de France sur les placements des assureurs, à fin 2018, les montants détenus par les assurés sur des supports en unités de compte (UC) sous forme de placements collectifs (OPC) français sont investis en actions à hauteur de 30 % (11 % dans le fonds général).

Par ailleurs, les UC étrangers se composent de 48 % de parts de fonds d'actions et de 20 % de parts de fonds mixtes.

Source : Bulletin de la Banque de France 227-4, février 2020

La confiance des Français dans les « conseils robotisés » reste limitée

4 Français sur 10 répondent faire confiance aux conseils de solutions entièrement robotisées pour souscrire un produit d'épargne.

Ils sont encore 1 sur 2 à dire privilégier l'agence pour une opération d'investissement ou de placement. Toutefois, 1 Français sur 3 répond connaître le conseil automatisé en investissement (34 % contre 28 % en 2018).

Source : Les Français et les nouveaux services financiers, 2 000 personnes représentatives des Français de 18 à 70 ans, Deloitte, mars 2020

25 % des fonds qui se disent « durables » sont des fonds thématiques

La société Novethic suit l'offre de fonds « durables » ouverts au public sur le marché français (ISR, éthique, durable, responsable, ODD, à impact…). Elle évalue, à fin 2019, l'encours de ces fonds (704 fonds recensés) à 278 milliards d'euros.

La moitié de cet encours est constituée par des fonds d'actions et 28 % dont des fonds monétaires. Enfin, 25 % des fonds durables sont des fonds thématiques.

Source : Novethic, février 2020

SCPI et OPCI, collecte record en 2019

En 2019, les SCPI ont collecté 8,6 milliards d'euros (+ 68 % par rapport à 2018). Les OPCI, majoritairement distribués par le biais des contrats d'assurance-vie, ont collecté 2,8 milliards (+ 30 %).

L'encours total des SCPI était de 65,1 milliards d'euros à fin 2019 (+17 % par rapport à 2018). Celui des OPCI « grand public » est passé de 15,2 milliards fin 2018 à 18,6 milliards fin 2019 (+ 23 %).

Source : Association française des Sociétés de Placement Immobilier (Aspim), février 2020

Les rendements du capital-investissement : environ 10 % par an

Selon France Invest, les placements dans les entreprises non cotées (capital-investissement) ont procuré une performance moyenne de 11,2 % depuis 15 ans (2004-2018).

Sur la même période, les performances du CAC 40, dividendes réinvestis, se sont établies à 5,9 % par an, et celle de l'immobilier, à 7,7 % par an.

Source : France Invest, « Performance du capital-investissement français à fin 2018 », juin 2019

Produits de bourse : légère baisse des échanges en 2019

Les échanges de produits de Bourse ont atteint 4,3 milliards d'euros en 2019, en baisse de 6,5 % sur 2018.

En moyenne, 51 850 produits ont été disponibles en Bourse de Paris, essentiellement des produits à effet de levier. Les Turbos ont représenté 60 % des échanges de cette catégorie et les warrants, 25 %.

Source : Association française des produits d'investissement de détail et de Bourse (AFPDB), Info Stats, février 2020

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Directrice de la publication : Charlotte Garnier-Peugeot • **Directeur de la rédaction** : Benoît de Juvigny • **Contacts** : Direction de la communication
Tél. : 01 53 45 60 25. Courriel : directiondelacommunication@amf-france.org • **Conception et réalisation :** AMF • La Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF offre une vue d'ensemble et non exhaustive des sujets.
La Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF / ISSN 2428-405X